



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 2 MARS 2026

Délibération n°2026-010

Date de la convocation :
16/02/2026

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-six, le deux MARS

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 18h30 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND- Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Dominique BOUCHER- Bruno BASILE – Mmes Emilie LASSIER- Sandrine GASNIER

Etaient absents excusés ayant donné pouvoirs : Pierre ALLIET à Alain RAGUENEAU- Mélanie GILLOIRE à Dominique ORION

Etait absent : /

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

N'ayant pas à ce jour reçu l'état 1259 de l'année 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 de 2025 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2025

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.13 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.36 %
- taxe d'habitation : 8.68 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la préfecture ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 06/03/2026
Notification ou publication le 06/03/2026

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 06/03/2026
Le Maire
Christophe BAUDRY

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

